

DECRET N° 97-430 DU 4 SEPTEMBRE 1997

portant nomination de Monsieur Timothée ADANLIN  
en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et  
Plénipotentiaire de la République du Bénin près la  
République du Gabon.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Proclamation le 1er avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

VU le Décret N° 96-128 du 09 avril 1996 portant composition du Gouvernement ;

VU le Décret N° 97-93 du 28 février 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ;

VU le Décret N° 149/PC/MFAEP/MAE/MFPTAS du 20 avril 1965 portant règlement sur la rémunération, les indemnités et les avantages matériels alloués aux Agents du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération et les textes modificatifs subséquents ;

SUR proposition du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 27 août 1997 ;

DECRETE :

Article 1er.- Monsieur Timothée ADANLIN est nommé Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Bénin près la République du Gabon.

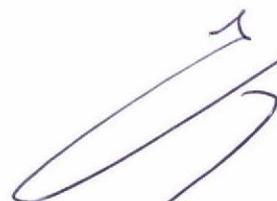
.../...

Article 2.- Dans ses nouvelles fonctions, Monsieur Timothée ADANLIN bénéficiera du traitement attaché à son grade auquel s'ajouteront les indemnités et les avantages matériels divers alloués aux Chefs des Postes Diplomatiques par Décret N° 149/MFAEP/MAEC/MFPTAS du 20 avril 1965 susvisé et les textes modificatifs subséquents.

Article 3.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 4 SEPTEMBRE 1997

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



**Mathieu KEREKOU**

Le Premier Ministre, chargé de la Coordination de  
l'Action Gouvernementale et des Relations avec les  
Institutions, Porte-Parole du Gouvernement,



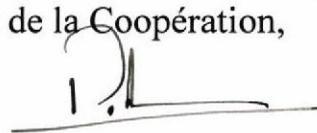
**Adrien HOUNGBEDJI**

Le Ministre des Finances,



**Moïse MENSAH**

Le Ministre des Affaires Etrangères  
et de la Coopération,



**Pierre OSHO**

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MAEC 4 MF 4 AUTRES  
MINISTERES 15 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3  
GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 INTERESSE 1  
JO 1.-